

Monsieur

Je mets la main devecet à la plume par commandement de
S. A. pour vous représenter une affaire, qui concerne l'intérêt
de Monseigneur le Prince, & de toute sa Maison. Le sujet
en est né de la communication que j'ay eue icy avec le Lieutenant
civil de Gand, homme d'honneur & de savoir, qui m'ava fait la
faveur de me venir voir à diverser fois, pour conférer avec moy
sur divers points de Religion. Quelque communication reciter
ayant produit de l'amitié entre nous, je luy presentay un Exemplaire
Latin de la Harangue faite sur feu S. A. de glorieuse mémoire.
Le lendemain m'estant venu voir, il me dit entre autres
propres, qu'il estoit surpris que je n'ay fait mention de la Seigneurie
de Chastebellin, entre les autres titres donner à Mondit Seigneur.
Je luy respondis, que j'avois ignoré ce titre, & luy en ma
Dediee la tablature ordinaire des titres donner à feu S. A.
& à Mondit Seigneur. A ceste occasion nous entrasmes en
propos sur ceste matière, & il me demanda, si les intérêts
particuliers de S. A. n'estoyent compris au Traicté de Münster,
qui se fait avec l'Espagne. Je luy repliquay, que je ne doutoy
point que cela fust, & qu'il estoit plus que raisonnable, que dans
l'intérêt du general S. A. est raison de toutes les presensions
quelle avoit justement sur le bien de ses ancestres, soit en Bourgogne,
soit en Flandre, en Brabant, & ailleurs, que je ne pouvois sçavoir
si ceste terre y estoit spécifiée, ou non, que cependant j'emais
de le prier,

Hug. 31

1711

si en avoit quelque connoissance particuliere, de me dire -
ce qu'il en sçavoit. Il me respondit que son Pere, pendant
qu'il avoit esté Advocat à Matinor avoit esté employé à
la poursuite de ladite terre par le feu Prince Philippe, &
qu'il avoit encore en son pouvoir nombre de papiers &
Memoires concernant cette affaire, entre autres une
Consultation tresparticuliere de ce fameux Jurisconsulte
Barthelemy du Moulin en faveur de la Maison d'Orange
contre une confiscation faite par le Roy d'Espagne.
Que ledit Prince ayant resusillé ceste affaire au Parlement
de Matinor, son Pere l'avoit poussée contre le Fisc du
Roy si avant, qu'il y eut sentence interlocutoire, pour
admettre le party à la production de leurs droits. Mais
la mort dudit Prince l'affaire estée demeurée pendue au
croc, toutefois qu'il ne sçavoit pas bien, si le feu Comte
Jean de Nassau avoit renouvelé ce procès, ou non, se
croisant le plus possible, qui fut alors capable dans la guerre
de poursuivre ceste affaire, que la venue au moins dudit
Comte luy avoit demandé les papiers qui concernoient ce
procès, mais qu'il ne s'en estoit pas voulu dessaisir. Je le priay
là dessus, de le garder, & le conjuray de moy mesme, de
regarder ces papiers à son retour exactement, & de m'en
les documents qui pourroient servir pour faire voir les droits
de S. A sur ladite terre, laquelle il me representa tresavantageuse,
& absorbant une bonne partie du domaine du Roy d'Espagne en

Bourgoigne. Aussy de l'ame monsieur franc, je croy estre de mon devoir
de en informer Madame, qui me commanda de le Sonder, hil ne
pouvra donner une courte a Broda, pour sy abouster avec vous. Il
me respondit quil sy trouvoit empesche pour deux raisons, l'une quil
est un officier du Roy d'Espagne, l'autre quil est un fort celebre par
les Ecclesiastiques, qui ne le tenoient pour un trop bon Catholique, & qui
s'engraient bien aise d'avoir luy de le peser. Luy j'allois aller plus
aisement a Hull, comme ayant aussi la qualite de Saint Estienne d'un
pays de vous. N'ayant peu le disposer au premier voyage, comme trop
esloigné, pendant que S. A. y estoit, luy ayant par juse a propos de
l'en presser, je le priay, qu'au retour de luy il considerast tout ce
papier de pres, qui concernent ceste affaire, & quil tirast un Fatum
de toute l'affaire, & quil me l'envoyast au plus tost en Hollande, & qu'il
venist en suite, hil soit besoin de venir a un attachement. Ce quil me
promit ce matin sur son depart, avec la reserve que la personne fust
meubree. Il me promet aussi d'aller a Malines, & de l'informer parmy
d'autres affaires des Fiscs dudit lieu, a quy ceste affaire en espris
& de visiter mesme le greffe, pour en avoir plus de lumiere par l'inspection
des pieces qui y sont. C'est dequoy je luy conjure, l'assurant que ceux
dudit lieu s'engraient beaucoup de gré de ceste attention a leur service, &
d'aller luy s'engraient de ceste occasion. Madame a tenu bien que je m'ay en
li luy témoignoyent l'occasion. Madame a tenu bien que je m'ay en
informelle particulièrement, afin que si ceste terre n'estoit desjà sur
le roste dans le traité on se reservast le premier qui en avoit desjà, j'allois
a ce qui en est plus d'espérance, & quelle en avoit un parler par
a fin S. A. Ledit Lieutenant Civil m'a assuré, en ce qui touchoit
propos en suite de ces Mémoires, quil n'est a Hollande, quil en promet
trouver le moyen, plus aisement & avec moins de bruit que pour Broda & quil
se pourra bien faire donner une commission au pays de vous pour luy servir.

de proteste, & qui parait bien qu'il faisoit Thibierge, ce qui
 prouvoit aussi comme un voyage de Hollande. Il tesmoigne aussi
 une grande estime de votre personne, & de vos productions
 qu'il a vues. J'ay cru, Monsieur, vous devriez faire une
 Legation extra, & quand bien vous seriez instruit de ceste
 affaire, que ceste communication seroit innocente, & que je
 ne devy rien negliger en une affaire qui concernoit en quelque
 façon l'interet de S. A. Vous me manderiez, s'il vous plait,
 si je doy rompre ou continuer. D'abord qu'il m'aura adresee
 ce paquet, je vous le remettray, & vous pourrez entrer en
 communication avec luy immediatement, si vous y trouvez des
 raisons. Ceste occasion me servira aussi pour vous reiterer mes
 respectueuses recommandations, & vous assurer que je suis plus que homme
 du monde

Monsieur
 Je prouve avoir l'honneur de vos nouvelles & de vous
 dire adieu. Puisse vous sçavoir s'il vous plait, & que
 votre gracieuse lettre

Monsieur

De Spa ce 29. Aoust
 1647.
 Votre tres humble & affectionné
 serviteur
 Spanheim

A Monsieur

Monsieur de Zuylichem-
Genatier, Conseiller &
Secrétaire d'Etat de S. A.
A la Haye.

Faint, illegible handwriting, possibly a signature or name.

Faint, illegible handwriting, possibly a signature or name.